DECRET N° 2024 / 02870 /PM DU 24 JUIL 2024 portant nomination de responsables au Ministère de l'Administration Territoriale.-

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- **Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale,

### **DECRETE:**

<u>Article 1</u>er.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Administration Territoriale :

### I - INSPECTION GENERALE

# INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

<u>Inspecteur n°1</u>: Monsieur KOMBE Henry PASANG, Administrateur Civil Principal, Matricule **572 496-S**, précédemment Chef de la Division des Systèmes d'Information, en remplacement de Monsieur ABDOUL-KARIM YAKOUBOU, appelé à d'autres fonctions.

<u>Inspecteur n°2</u>: Monsieur MBELE MBELE Didier Ange Gilbert, Administrateur Civil, Matricule **601 153-T**, précédemment Inspecteur des Services n°2, poste vacant.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

RESIDENCY OF THE REPUBLIC

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES RECUETES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

# II - <u>ADMINISTRATION CENTRALE</u> DIVISION DES SYSTEMES D'INFORMATION

<u>Chef de Division</u>: Monsieur Lucien Francis BENE, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule 722 762-C, précédemment Chef de la Cellule des Etudes et des Développements, en remplacement de Monsieur KOMBE Henry PASANG, appelé à d'autres fonctions.

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

<u>Directeur</u>: Monsieur ABDOUL-KARIM YAKOUBOU, Administrateur Civil Principal, Matricule 648 663-X, précédemment Inspecteur de l'Administration Territoriale n°1, en remplacement de Monsieur KALDAOUSSA FAÏSSAM, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

YAOUNDE, le 2 4 JUIL 2024

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

